

## Solution conventionnelle assurée

Ce programme répond aux besoins des travailleurs autonomes qui exercent depuis moins de 2 ans et qui ne sont pas en mesure de fournir des preuves de revenu standards. L'admissibilité au prêt hypothécaire peut alors se baser sur un historique de crédit démontrant qu'ils gèrent leur crédit et leurs finances de façon responsable.

### APERÇU

#### Termes

- Taux fixe : termes fermés de 6 mois, 1 à 5 ans, 7 et 10 ans
- Taux fixe : termes ouverts de 6 mois et 1 an
- Taux fixe : terme convertible de 6 mois

#### Propriétés admissibles

- 2 unités maximum, dont une occupée par le propriétaire
- Nouvelles constructions couvertes par un plan de garantie des maisons neuves approuvé
- Propriétés existantes
- Propriétés prêtes à la vente, situées dans un marché immobilier durable où la demande liée à la revente est réelle

#### Fréquences de paiement

- Mensuelle, bihebdomadaire, bihebdomadaire accélérée, hebdomadaire, hebdomadaire accélérée

#### Privilèges de remboursement anticipé

- Augmentez vos paiements jusqu'à concurrence de 15 % : une seule fois par année civile<sup>1</sup>
- Remboursez par anticipation jusqu'à 15 % du principal initial; une seule fois par année civile

#### Durée d'amortissement maximale

- Achat et refinancement :  $RPV > 80\%$  - 25 ans
- Achat :  $RPV \leq 80\%$  - 35 ans
- Refinancement :  $RPV \leq 80\%$  - 35 ans

#### Montants de prêt

- 50 000 \$ à 750 000 \$<sup>2</sup>
- Utilisation maximale de valeur nette :  $RPV \leq 75\%$  - 200 000 \$;  
RPV de 75,1 % à 80 % - 100 000 \$
- Valeur maximale de la propriété :  $RPV > 80\%$  - moins de 1 000 000 \$

#### Admissibilité du/des demandeur(s)

- Excellent profil de crédit ayant au moins deux enregistrements avec au moins deux ans d'historique
- Le bureau de crédit ne fait état d'aucun paiement hypothécaire ou de crédit renouvelable en souffrance au cours des 12 derniers mois
- Pas de défaut de paiement rapporté sur les prêts hypothécaires résidentiels au cours des 7 dernières années
- Pas de faillite déclarée dans le passé
- Minimum 5 % de mise de fonds à partir des économies de l'emprunteur<sup>2</sup>; le reste peut provenir de dons d'un membre de la famille immédiate; les mises de fonds provenant d'emprunts ne sont pas admises
- Les demandeurs travaillant à la commission ne sont pas admissibles
- Tous les codemandeurs pris en considération pour déterminer l'admissibilité doivent habiter dans la propriété
- Les emprunteurs ont droit à un seul prêt hypothécaire (Solution A) assuré par Genworth Canada

### SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Achat
- Achat avec rénovations

#### Exclusions

- Remise en argent
- Plan familial
- Immeubles locatifs (Investissement)
- Résidences secondaires ou de vacances

### CRITÈRES DE CRÉDIT

- **Cote de crédit minimum/Ratio PV max. :**  
Cote  $\geq 650$  : 90 % pour l'achat; 80 % pour le refinancement  
620 à 649 : 80 % pour l'achat et refinancement
- 600 à 619 : 60 % pour l'achat et refinancement
- **ABD/ATD<sup>3</sup> max.**  
35 %/42 % si cote entre 600 et 679  
39 %/44 % si cote  $\geq 680$

### AVANTAGES ET OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Garantie de taux à rétroviseur
- Garantie de taux prolongée pour bâtiments en construction
- Transfert
- Crédit-relais<sup>4</sup>

## APERÇU *suite*

### Documents exigés

- Copie du permis d'exploitation, de l'inscription au compte de TPS/TVH ou des statuts montrant que l'entreprise existe depuis au moins deux (2) ans
- Analyse du caractère raisonnable du revenu déclaré, compte tenu de la nature du travail autonome exercé par l'emprunteur
- Avis de cotisation le plus récent démontrant qu'il n'y a pas d'arriérés d'impôts
- Attestation de revenu
- Feuilles T1 ou états financiers pour confirmer le revenu brut d'entreprise

Remarque : les documents exigés peuvent varier au cas par cas.

Soutien régional. Présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires. Pour nous, c'est ça être **la banque au service des courtiers**.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.886.884.9407** ou visiter le site **[b2bbanque.com/prets-hypothecaires](http://b2bbanque.com/prets-hypothecaires)**.

<sup>1</sup>Ce privilège de remboursement anticipé est accessible après le premier anniversaire du prêt hypothécaire; il n'est pas cumulatif. <sup>2</sup>Les prêts hypothécaires assurés dont le montant est situé entre 500 000 \$ et 1 million de dollars exigent une mise de fonds de 5 % sur les premiers 500 000 \$ et de 10 % sur tout montant en sus de 500 000 \$, jusqu'à concurrence de 1 million de dollars. Consultez les lignes directrices relatives aux exigences de mise de fonds spécifiques pour les produits des assureurs car elles peuvent varier selon le produit et le programme. <sup>3</sup>La flexibilité en matière de service de la dette est basée sur l'évaluation de la qualité d'ensemble de la demande. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à une plus grande flexibilité en matière de service de la dette. <sup>4</sup>Offert par la Banque Laurentienne du Canada. Tous les prêts hypothécaires sont administrés et déboursés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. ©B2B BANQUE et la BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque.